

siéger en Chambre pour décider s'il serait notre roi ou non. J'espère que nous allons pouvoir un jour nous défaire de certaines de ces fictions judiciaires, et envisager les faits dans leur réalité.

Permettez-moi de citer l'opinion légale de quelques-uns de mes amis qui sont plus versés que moi en droit constitutionnel. Je cite un mémoire,—mais j'approuve l'attitude adoptée à cet égard :

Jusqu'au jour où le Canada sera nanti du plein contrôle des questions de paix et de guerre qui intéressent le Canada, l'on ne peut prétendre que ce dominion soit pleinement autonome ou d'un statut égal à celui de la Grande-Bretagne.

La nouvelle constitution de l'Irlande stipule que, excepté dans le cas d'une réelle invasion, la guerre ne pourra être déclarée, ni le pays participer à aucune guerre si ce n'est du consentement du Dail Eireann, et le gouvernement britannique a déclaré "qu'il était disposé à considérer que la nouvelle constitution n'apportait aucune modification appréciable à la situation de l'Etat libre d'Irlande. . . en sa qualité de membre du Commonwealth des nations britannique;"

En vertu d'une loi adoptée en 1934, l'Union de l'Afrique du Sud a assumé le plein contrôle domestique de l'exercice de la prérogative royale au nom de l'Union;

Depuis l'entrée en vigueur du Statut de Westminster, le Canada a également le droit d'exercer la prérogative royale en matière d'affaires extérieures au bon plaisir du Parlement canadien;

Puis, Berriedale Keith est censé avoir déclaré à la page 274 du *Journal de la législation comparée, 1935*, que certaines décisions semblent établir que toute prérogative royale, en ce qui concerne un dominion, peut, au moyen d'une loi appropriée, être contrôlée par ce dominion. De fait, je viens de citer le hansard de 1937, à la page 263.

Je tiens à citer encore une fois le professeur Scott en guise d'antidote aux remarques du chef de l'opposition. Le professeur Scott a dit :

Le même esprit qui a poussé les Anglais à décapiter un roi et à en expulser un autre au dix-septième siècle, a transformé les colonies en dominions autonomes au vingtième siècle. Par leur manifestation d'indépendance, les dominions se sont révélés britanniques d'esprit, non antibritanniques. C'est pour n'avoir pas reconnu leurs propres caractéristiques, quand elles étaient manifestées par des Anglais en dehors d'Angleterre, que les Anglais ont perdu leurs colonies américaines.

Comment célébrer la visite du roi et de la reine au Canada? On veut inviter le roi à inaugurer un monument commémoratif d'une guerre terminée il y a vingt ans, quand en réalité on redoute que la menace d'une nouvelle guerre l'empêche de venir? Pourquoi ne pas célébrer sa visite en lui demandant de proclamer officiellement que le Canada est devenu majeure, qu'il acquiert et assume la plénitude des prérogatives et des obligations

du gouvernement responsable? Voyons un autre aspect. Nous sommes nominalement un pays chrétien. Les prières que nous récitons chaque jour en cette Chambre ont pour but de le reconnaître, je suppose. La *Gazette* a publié hier un compte rendu assez remarquable d'un discours prononcé par le révérend chanoine Raven, directeur de Christ's College à Cambridge et aumônier de Sa Majesté le Roi, où il disait :

Il est impossible de concilier les enseignements du christianisme avec la guerre moderne.

Et plus loin :

Le monde est mûr pour une nouvelle ère d'entente mutuelle et pour une civilisation presque mondiale fondée sur la coopération. Si des directives suffisantes étaient données, il y a assez de bon sens et de dévouement dans le monde pour qu'on suive cette impulsion.

J'aimerais citer un extrait du compte rendu des délibérations du huitième conseil général de l'Eglise-Unie du Canada tenu à Toronto en septembre 1938. Je cite la partie suivante de la partie qui se rapporte aux principes chrétiens :

L'Eglise Uni du Canada assemblée en conseil général se déclare immuablement convaincue que la guerre est contraire à la pensée du Christ. Nous croyons que la guerre est contraire à l'esprit et à l'enseignement du Christ. Comme chrétiens nous rejetons formellement la guerre, parce que la guerre rejette l'amour, défie la volonté du Christ et nie l'œuvre de l'homme. Nous proclamons le principe chrétien fondamental de la suprême valeur de la personnalité humaine, de l'interdépendance économique des peuples de la terre et de l'unité essentielle de l'humanité. La guerre est la répudiation de ces principes et de l'amour et de la raison. C'est un recours à la haine, à la violence, à la barbarie.

Je voudrais faire une autre brève citation du même document; c'est l'apologie de ce qui équivaut pour ainsi dire à la désobéissance à l'autorité civile dans certaines circonstances. Voici :

Ni l'Etat ni aucun autre pouvoir n'a le droit d'obliger une personne à faire ce que sa conscience réprouve. Nous prions Dieu qu'il n'y ait jamais conflit entre les sentiments de loyauté sous ce rapport, mais s'il y en avait, nous proclamons avec la primitive Eglise qu'un chrétien "doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes", car ce n'est qu'en agissant ainsi qu'on peut le mieux servir l'homme.

Peut-être n'est-il pas convenable de citer les opinions d'une Eglise en cette enceinte.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pour quoi pas?

M. WOODSWORTH: Certaines gens ne croient pas que ce soit convenable. Je me hasarde cependant à le faire parce que je crois que la citation que je viens de faire est foncièrement juste. Nous avons atteint un point dans le développement de notre civilisation où nous devons prendre position